Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-05 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2016-03 RELATIF AUX ANIMAUX

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020, le Conseil a adopté le règlement numéro 2020-05 remplaçant le règlement 2016-03 relatif aux animaux.

Ce règlement a pour objet d'uniformiser l'application de ce règlement avec celle du gouvernement provincial.

Les membres du conseil ayant en main le règlement, il y aura dispense de lecture.

Le règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 8e jour du mois de juillet 2020.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière